Niveau(x) d'enseignement : 6
Centre d'intérêt : 650

Numéro EDUQ : 9570658

Fonds FCAR (Québec)

10 ans et un avenir de découvertes! : plan triennal 1995-1998 / FCAR ; [rédaction, Claude Pinel et Jacques Crochetière]. -- Sainte-Foy : Fonds FCAR, Direction des politiques et de la planification, 1995.
7, 14 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

ISBN 2-550-24584-9

Vedette(s) secondaire(s) : Pinel, Claude * Crochetière, Jacques

Descripteur(s) : Plan de développement * Subvention de recherche * Budget * Postsecondaire (Ordre d'enseignement)

Le document présente successivement les orientations du Fonds FCAR pour 1995-1998, son plan triennal pour les mêmes années de même que ses prévisions budgétaires. En annexe, des tableaux montrent l'état d'avancement des différents projets du précédent plan triennal.

Et un avenir de découvertes !

FCAR

Et un avenir de découvertes !

FCAR

95-70658

La forme masculine retenue dans le présent document désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisée que pour alléger le texte.

Direction des politiques et de la planification
Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, Bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6

Téléphone: (418) 643-8560
Télécopieur: (418) 643-1451

À COMPTER DU 1ER AOÛT 1995:
140, Grande-Allée Est, Bureau 450
Québec (Québec)
G1R 5M8

Direction des politiques et de la planification

Mise en page: Maryse Althot
Rédaction: Claude Pinel et Jacques Crochetière
Direction: Lucie Girard

Tableaux: Yvan Desrochers, direction de l'administration

Approuvé par le Conseil d'administration, le 4 mai 1995.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1. **Les orientations du Fonds FCAR pour 1995-1998** 1

2. **Le plan triennal 1995-1998** 2

3. **Les prévisions budgétaires** 4

ANNEXE 8

1. LES ORIENTATIONS DU FONDS FCAR POUR 1995-1998

Comme l'y oblige l'article 83 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds FCAR transmet chaque année au ministère de l'Éducation un plan triennal faisant état de l'ensemble de ses activités. En ce qui concerne la première année visée par ce plan, l'organisme doit indiquer séparément les montants prévus pour ses dépenses d'administration et ceux réservés pour chacun de ses programmes d'aide financière.

L'année 1995-1996 constitue le troisième et dernier volet de la planification triennale 1993-1996 dans laquelle le Fonds FCAR indiquait qu'il allait poursuivre différents objectifs dans le cadre des sept orientations suivantes:

1. Accorder la priorité à la formation et à l'établissement de nouveaux chercheurs;
2. encourager la structuration du système de recherche;
3. rechercher un équilibre optimal entre la recherche et la formation de chercheurs ainsi qu'entre les secteurs de recherche;
4. concentrer ses ressources sur les excellents chercheurs et étudiants;
5. maintenir l'avantage compétitif des chercheurs québécois en stimulant les liens productifs;
6. doter l'organisme d'une politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche;
7. optimiser le système d'évaluation de l'organisme.

Comme on peut le constater dans le tableau figurant en annexe, le Fonds FCAR a respecté pour les années 1993-1994 et 1994-1995 les engagements qu'il avait annoncés dans son Plan triennal 1993-1996. Les réalisations accomplies sont normalement décrites dans les rapports annuels de l'organisme. On peut néanmoins ici signaler les objectifs les plus importants qui ont été atteints dans le cadre des deux premières années du cycle triennal 1993-1996.

Rappelons simplement que pendant cette période, le Fonds FCAR a atteint les objectifs qu'il s'était fixés en matière d'éthique en adoptant une politique officielle sur cette question, a poursuivi ses efforts en vue d'instaurer une meilleure rationalisation de l'ensemble de

Relativement à sa quatrième orientation concernant le financement des chercheurs et des étudiants de grande qualité, le Fonds FCAR poursuivra son objectif d'assurer le financement d'une base suffisamment large de chercheurs de qualité en finalisant son étude sur la couverture thématique des recherches qu'il subventionne et celle portant sur la couverture des chercheurs québécois qu'il finance.

En ce qui a trait à sa cinquième orientation visant à maintenir l'avantage compétitif des chercheurs québécois, l'organisme poursuivra son action conjointe avec le MAI pour soutenir financièrement des étudiants dans le domaine de la coopération scientifique internationale. L'organisme maintiendra en outre ses efforts dans le but de consolider et de développer en concertation avec des partenaires privés et publics des actions portant sur des thèmes jugés prioritaires. À cet égard, le Fonds FCAR initiera une action conjointe sur l'enseignement universitaire.

Toujours dans le cadre de sa cinquième orientation, l'organisme initiera de nouvelles collaborations ou maintiendra celles déjà existantes avec les autres organismes subventionnaires québécois et canadiens. À cet égard, il souhaite initier la création d'une table de concertation regroupant les différents organismes subventionnaires québécois afin de réunir les compétences et l'expertise de chacun sur des sujets d'intérêts communs et complémentaires.

Au niveau de sa sixième orientation concernant la politique d'éthique et d'intégrité en recherche, l'organisme s'assurera que les activités des chercheurs qu'il finance se déroulent conformément aux règles décrites dans sa politique d'éthique officielle adoptée au début de l'année 1994.

Enfin, pour ce qui est de sa septième et dernière orientation relative à l'optimisation de son système d'évaluation, le Fonds FCAR rendra opérationnelle la réforme entourant l'ensemble de ses procédures et de ses mécanismes d'évaluation. Cette réforme permettra d'utiliser d'une façon maximale la totalité des ressources mises à sa disposition pour effectuer ses activités régulières d'évaluation scientifique. De plus, l'organisme poursuivra ses collaborations avec d'autres organismes subventionnaires canadiens en vue d'en arriver à l'élaboration d'un curriculum vitae commun. Il agira également de même pour la mise en place du système BELUGA qui facilitera et allégera ses relations quotidiennes avec sa clientèle. De plus, le Fonds FCAR entend optimiser l'utilisation de sa banque d'experts scientifiques en la rendant plus flexible et davantage accessible aux divers partenaires préoccupés par la consolidation et le développement d'activités de recherche.

ses activités d'évaluation, a entrepris et finalisé un certain nombre d'études dans le but de mieux articuler ses interventions en matière d'aide financière auprès de sa clientèle étudiante et de s'assurer qu'il finançait d'une manière équitable les différents secteurs de recherche.

Rappelons aussi, comme en témoigne le tableau ci-annexé, que l'organisme a continué de privilégier parmi ses priorités son soutien à la relève scientifique ainsi qu'à la structuration de la recherche dans l'ensemble du réseau universitaire québécois.

2. LE PLAN TRIENNAL 1995-1998

Compte tenu des orientations retenues dans la planification triennale 1993-1996, le Plan triennal 1995-1998, présente les objectifs visés par le Fonds FCAR en 1995-1996 et expose les prévisions budgétaires pour les années 1996-1997 et 1997-1998.

Au niveau des objectifs que compte poursuivre le Fonds FCAR en 1995-1996, ceux qui se rattachent à la première orientation, soit la formation et l'établissement de nouveaux chercheurs, demeurent encore une priorité. C'est ce qui explique que l'organisme se propose d'évaluer le programme **Établissement de nouveaux chercheurs** afin de valider son intervention en ce domaine. C'est ce qui explique également que son programme de **Bourses d'études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche** fera aussi l'objet d'une évaluation afin d'articuler davantage les interventions de l'organisme en matière d'aide financière aux étudiants. C'est en outre dans le même contexte que le Fonds FCAR finalisera ses études relatives au taux de réussite et au cheminement des étudiants boursiers en vue de mettre en place les mesures pertinentes qui lui permettent de mieux répondre à sa mission de formation de chercheurs.

Pour ce qui est de sa seconde orientation relative à la structuration de la recherche, l'organisme continuera de favoriser le regroupement des chercheurs en s'interrogeant néanmoins sur la situation qui prévaut dans les universités en région relativement à la structuration de la recherche et en évaluant la politique d'intégration des chercheurs des collèges dans les programmes **Soutien aux équipes de recherche** et **Centres de recherche**.

En ce qui concerne sa troisième orientation privilégiant un équilibre entre les secteurs de recherche, le Fonds FCAR continuera à assurer le financement d'activités de recherche, peu importe leur secteur d'appartenance. Dans cette perspective, il effectuera l'évaluation de sa politique adoptée en 1992 au sujet du financement du secteur des arts et des lettres.

Relativement à sa quatrième orientation concernant le financement des chercheurs et des étudiants de grande qualité, le Fonds FCAR poursuivra son objectif d'assurer le financement d'une base suffisamment large de chercheurs de qualité en finalisant son étude sur la couverture thématique des recherches qu'il subventionne et celle portant sur la couverture des chercheurs québécois qu'il finance.

En ce qui a trait à sa cinquième orientation visant à maintenir l'avantage compétitif des chercheurs québécois, l'organisme poursuivra son action conjointe avec le MAI pour soutenir financièrement des étudiants dans le domaine de la coopération scientifique internationale. L'organisme maintiendra en outre ses efforts dans le but de consolider et de développer en concertation avec des partenaires privés et publics des actions portant sur des thèmes jugés prioritaires. À cet égard, le Fonds FCAR initiera une action conjointe sur l'enseignement universitaire.

Toujours dans le cadre de sa cinquième orientation, l'organisme initiera de nouveiles collaborations ou maintiendra celles déjà existantes avec les autres organismes subventionnaires québécois et canadiens. À cet égard, il souhaite initier la création d'une table de concertation regroupant les différents organismes subventionnaires québécois afin de réunir les compétences et l'expertise de chacun sur des sujets d'intérêts communs et complémentaires.

Au niveau de sa sixième orientation concernant la politique d'éthique et d'intégrité en recherche, l'organisme s'assurera que les activités des chercheurs qu'il finance se déroulent conformément aux règles décrites dans sa politique d'éthique officielle adoptée au début de l'année 1994.

Enfin, pour ce qui est de sa septième et dernière orientation relative à l'optimisation de son système d'évaluation, le Fonds FCAR rendra opérationnelle la réforme entourant l'ensemble de ses procédures et de ses mécanismes d'évaluation. Cette réforme permettra d'utiliser d'une façon maximale la totalité des ressources mises à sa disposition pour effectuer ses activités régulières d'évaluation scientifique. De plus, l'organisme poursuivra ses collaborations avec d'autres organismes subventionnaires canadiens en vue d'en arriver à l'élaboration d'un curriculum vitae commun. Il agira également de même pour la mise en place du système BELUGA qui facilitera et allégera ses relations quotidiennes avec sa clientèle. De plus, le Fonds FCAR entend optimiser l'utilisation de sa banque d'experts scientifiques en la rendant plus flexible et davantage accessible aux divers partenaires préoccupés par la consolidation et le développement d'activités de recherche.

3. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Dans les tableaux qui suivent, sont exposées les dépenses prévues pour 1995-1996. Ces dernières ont été établies pour l'instant en présumant que le Fonds ne bénéficierait d'aucune indexation de l'enveloppe gouvernementale.

Il est important de noter que les prévisions pour les années 1996-1997 et 1997-1998 sont sujettes à révision en fonction des nouvelles orientations qui pourraient éventuellement être prises par le Conseil d'administration dans le cadre de la planification triennale 1996-1999.

Les dépenses prévues pour 1995-1996 et les prévisions budgétaires pour les années 1996-1997 et 1997-1998.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS	SUBVENTION GOUVERN. 1995-1996	AFFECTATION DES SOMMES NON ENGAGÉES AU 31/05/95	DEPENSES PRÉVUES 1995-1996	SUBVENTION GOUVERN. 1996-1997 (1)	SUBVENTION GOUVERN. 1997-1998 (2)
	$$	$$	$$	$$	$$
ACTIONS CONCERTEES	1 629 954	55 046	1 685 000	1 629 954	1 629 954
CENTRES DE RECHERCHE	6 718 17	226 883	6 945 000	6 203 492 (3)	5 816 092 (4)
SOUTIEN AUX EQUIPES	15 920 342	537 658	16 458 000	16 091 884 (3)	16 221 018 (4)
ETABL.NOUV.CHERCHEURS	4 319 135	145 865	4 465 000	4 490 677 (3)	4 619 810 (4)
PROJETS SPECIAUX	169 283	5 717	175 000	169 283	169 283
REVUES SCIENTIFIQUES	827 068	27 932	855 000	827 068	827 068
VOLET INTERNATIONAL	0	543 400	543 400	0	0
ENVELOPPE TOTALE	29 583 900	1 542 500	31 126 400	29 412 359	29 283 226

(1) Aucune indexation de l'enveloppe 1995-1996 prévue pour l'année 1996-1997.

(2) Aucune indexation de l'enveloppe 1996-1997 prévue pour l'année 1997-1998.

(3) Transfert de 541,625 $ de l'enveloppe Centres de recherche réparti comme suit : 171,542 $ à Soutien aux équipes de recherche, 171,542 $ à Etablissement de nouveaux chercheurs et 171,541 $ au programme des bourses.

(4) Transfert de 387,400 $ de l'enveloppe Centres de recherche réparti comme suit : 129,134 $ à Soutien aux équipes de recherche. 129,133 $ à Etablissement de nouveaux chercheurs et 129,133 $ au programme des bourses.

PROGRAMMES DE BOURSES	SUBVENTION GOUVERN. 1995-1996	AFFECTATION DES SOMMES NON ENGAGÉES AU 31/05/95	DEPENSES PRÉVUES 1995-1996	SUBVENTION GOUVERN. 1996-1997 (1)		SUBVENTION GOUVERN. 1997-1998 (2)	
	$$	$$	$$	$$		$$	
A2 - Réintégration	75 216	0	75 216	75 216		75 216	
A4 - Transports	170 000	0	170 000	170 000		170 000	
A6 - Administration	1 000	0	1 000	1 000		1 000	
A7 - Energie	98 000	0	98 000	98 000		98 000	
A8 - Aérospatiale	110 000	0	110 000	110 000		110 000	
B1 - Maîtrise	5 984 901	228 116	6 213 017	5 984 901		5 984 901	
(FRSQ-FCAR)	462 117	0	462 117	462 117		462 117	
B2 - Doctorat	8 769 550	334 254	9 103 804	8 769 550		8 769 550	
(FRSQ-FCAR)	412 605	0	412 605	412 605		412 605	
B3 - Postdoctorat	987 250	37 629	1 024 879	1 158 791	(3)	1 287 924	(4)
B4 - Perfectionnement arts	48 697	0	48 697	48 697		48 697	
C1 - Québec-Ontario	115 731	0	115 731	115 731		115 731	
C2 - Québec-Acadie	48 200	0	48 200	48 200		48 200	
C3 - Québec-Ouest	39 333	0	39 333	39 333		39 333	
FRSQ	62 400	0	62 400	62 400		62 400	
Action conjointe	3 200	0	3 200	3 200		3 200	
Aide financière	300 000	0	300 000	300 000		300 000	
Volet international	0	565 709	565 709	0		0	
ENVELOPPE TOTALE	17 688 200 $	1 165 709	18 853 909	17 859 741		17 988 874	

(1) Aucune indexation de l'enveloppe 1995-1996 prévue pour l'année 1996-1997.

(2) Aucune indexation de l'enveloppe 1996-1997 prévue pour l'année 1997-1998.

(3) Transfert de 171,541 $ de l'enveloppe Centres de recherche.

(3) Transfert de 129,133 $ de l'enveloppe Centres de recherche.

BUDGET DU FONDS FCAR	SUBVENTION GOUVERN. 1995-1996	AFFECTATION DES SOMMES NON ENGAGÉES AU 31/05/95	DEPENSES PRÉVUES 1995-1996	SUBVENTION GOUVERN. 1996-1997 (1)	SUBVENTION GOUVERN. 1997-1998 (2)
	$$	$$	$$	$$	$$
Recherche- 01					
Enveloppe de base	29 583 900	999 100	30 583 000	29 412 359	29 283 226
Volet international *	0	543 400	543 400	0	0
Autres partenaires **	1 504 000	0	1 504 000	Non déterminé	Non déterminé
Enveloppe totale 01	31 087 900	1 542 500	32 630 400	29 412 359	29 283 226
Bourses - 02					
Enveloppe de base	17 688 200	600 000	18 288 200	17 859 741	17 988 874
Volet international *	0	565 709	565 709	0	0
Enveloppe totale 01	17 688 200	1 165 709	18 853 909	17 859 741	17 988 874
Gestion 03					
Enveloppe de base	2 588 300	0	2 588 300	2 588 300 (3)	2 588 300
Volet international *	0	0	0	0	0
Enveloppe totale 03	2 588 300	0	2 588 300	2 588 300	2 588 300
ENVELOPPE GLOBALE					
Enveloppe de base	49 860 400	1 599 100	51 459 500	49 860 400	49 860 400
Volet international *	0	1 109 109	1 109 109	0	0
Autres partenaires	1 504 000	0	1 504 000	Non déterminé	Non déterminé
	51 364 400	2 708 209	54 072 609	49 860 400	49 860 400

** Contribution des partenaires publics et privés dans le cadre des actions concertées

	1995-1996
Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)	50 000
Centre des technologies du gaz naturel	100 000
Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO)	50 000
Conseil de la famille	2 500
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	60 000
Fondation Monseigneur Bourgeois	56 500
Fondation québécoise de soutien aux agricultrices	35 000
Hydro-Québec	50 000
Les Centres Mauricie-Bois-Francs	12 500
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	35 000
Ministère des Ressources naturelles	130 000
Ministère des Transports du Québec	300 000
Mouvement Desjardins	10 000
Recherches Bell-Northern	60 000
Secrétariat à la famille	20 000
Société de l'assurance automobile du Québec	300 000
Société de recherche et de développement en aquiculture continentale Inc.	120 000
Autres partenaires privés et publics	112 500
	1 504 000

(1) Aucune indexation de l'enveloppe 1995-1996 n'est prévue pour l'année 1996-1997.
(2) Aucune indexation de l'enveloppe 1996-1997 n'est prévue pour l'année 1997-1998.
(3) Enveloppe prévue selon l'étude des crédits 1995-1996.

ANNEXE

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
1. PRIORISER LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS			
1.1 Aider les nouveaux chercheurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international.	L'existence du programme **Établissement de nouveaux chercheurs** a été maintenue.	➜	➜
1.2 Contribuer à établir la relève appelée à oeuvrer dans les milieux de la recherche et de l'enseignement universitaires.	Une cohorte d'une centaine de nouveaux chercheurs a été financée.	➜	➜ Procéder à l'évaluation du programme **Établissement de nouveaux chercheurs.**
1.3 Faciliter l'intégration des nouveaux chercheurs dans des équipes de recherche	L'admissibilité des nouveaux chercheurs dans le programme **Soutien aux équipes de recherche** a été maintenue et des instructions précises ont été données aux membres des comités d'évaluation afin que la présence d'un nouveau chercheur au sein d'une équipe de recherche soit valorisée.	➜	➜
1.4 Stimuler l'émergence de voies de recherche originales au sein de la relève.			Permettre à de nouveaux chercheurs de se regrouper en équipe.

➜ Se poursuit l'année suivante.

Ces moyens seront mis en oeuvre entre le 1er juin 1995 et le 31 mai 1996.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
1.5 Promouvoir ou aider financièrement la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'études aux étudiants de 2e et de 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales et à celles qui désirent réintégrer les activités de recherche ou se perfectionner dans le domaine des arts.	Les programmes de bourses de maîtrise, de doctorat et de recherche postdoctorale ont été maintenus.	→	→
	Les objectifs de formation de chercheurs dans les programmes **Soutien aux équipes de recherche**, **Centres de recherche** et **Actions concertées** ont été maintenus.	→	→
1.6 Favoriser par des concours particuliers la formation et le perfectionnement professionnels de même que la formation de chercheurs en vue de répondre à des besoins prioritaires.	Les concours particuliers suivants ont été maintenus: - bourses de perfectionnement dans les arts, de réintégration à la recherche; - bourses du ministère des Transports, des Ressources naturelles; - bourses d'études dans le domaine de l'aérospatiale; - bourses Québec-Ontario; - bourses Québec-Acadie; - bourses Québec-Ouest canadien.	→	→
	L'action concertée FCAR-CRIQ a été maintenue.	→	→

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
1.7 *Articuler davantage les interventions de l'organisme en matière d'aide financière aux étudiants désireux de poursuivre une carrière en recherche.*	Un système permettant d'identifier les candidats selon un numéro de matricule a été instauré.	Les responsables des équipes et des centres de recherche en compétition ont transmis les numéros de matricules des étudiants.	Procéder à une étude comparative des étudiants financés dans le programme des **Bourses** avec ceux obtenant une aide financière dans les autres programmes du Fonds FCAR.
			Procéder à l'évaluation du programme des **Bourses d'études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche.**
	L'analyse du cheminement des boursiers de doctorat du Fonds FCAR pour la période couvrant les années 1983 à 1987 a été amorcée.	Cette analyse a été poursuivie.	Finaliser l'analyse en question et apporter si nécessaire les correctifs afin de mieux articuler les objectifs du programme des **Bourses** avec celui de la formation de chercheurs.
		L'étude sur le taux de réussite obtenu par les candidats dans le programme des **Bourses** de l'organisme a été entreprise et finalisée.	Hausser le taux de succès des candidats au niveau des bourses doctorales.
			Augmenter le nombre de bourses postdoctorales.
		Les objectifs du programme des **Bourses** ont été centrés davantage vers la formation à la recherche plutôt que vers la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.	Apporter les ajustements nécessaires à la structure d'évaluation du programme **Bourses**.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
1.7 (SUITE)		Il a été décidé de regrouper sous une même structure d'évaluation le programme de **Bourses** de recherche postdoctorales et le programme **Établissement de nouveaux chercheurs.**	Rendre effective cette décision.
1.8 Améliorer l'encadrement des étudiants et encourager la participation des boursiers et des stagiaires postdoctoraux aux activités de recherche des équipes et favoriser la consolidation de milieux stimulants pour la formation de chercheurs.	Le critère d'évaluation de la formation des chercheurs ainsi que sa pondération dans les programmes **Soutien aux équipes de recherche** et **Centres de recherche** ont été maintenus.	→	→
1.9 Contribuer à assurer une formation de grande qualité dans les universités québécoises.		Élaborer une action concertée sur l'enseignement universitaire.	Mettre cette action concertée sur pied.
2. PROMOUVOIR LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE			
2.1 Promouvoir et consolider le regroupement en équipes autour d'un programme de recherche afin de constituer des masses critiques de chercheurs capables de compétitionner au sein de la communauté scientifique internationale.	L'existence du programme **Soutien aux équipes de recherche** a été maintenue.	→	→ Évaluer la politique d'intégration des suppléments au mérite à la subvention de base dans le programme **Soutien aux équipes de recherche.**

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
2.2 Inciter les chercheurs des universités, y compris les nouveaux chercheurs, les chercheurs de collège, les chercheurs des secteurs privé et public et les chercheurs sans affiliation institutionnelle à établir des liens de collaboration.	Des instructions précises ont été données aux comités d'évaluation afin qu'ils tiennent compte des liens de collaboration pour juger de la qualité des équipes.	→	→
	Un supplément de 7 000$ à chaque chercheur de collège faisant partie d'une équipe financée a été accordé.	→	→
			Procéder à l'évaluation de la politique d'intégration des chercheurs de collège dans les programmes **Soutien aux équipes de recherche** et **Centres de recherche.**
	Un supplément de 5 000$ à 10 000$ par année a été attribué pour des équipes interinstitutionnelles qui intègrent des chercheurs rattachés à des universités ou à des collèges des régions périphériques.	→	→
			Procéder à une analyse afin de connaître la situation qui prévaut en matière de structuration de la recherche dans les universités et collèges des régions périphériques.
2.3 Favoriser le développement de centres d'excellence dans des domaines clairement définis.	L'existence du programme **Centres de recherche** a été maintenue.	→	→

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
2.4 Promouvoir une utilisation et un développement rationnels des ressources et des équipements disponibles pour la recherche, en particulier par le regroupement et la concertation d'équipes de chercheurs.	Les collaborations interinstitutionnelles dans le programme **Centres de recherche** et **Soutien aux équipes de recherche** ont été encouragées et financées.	→	→
	Les collaborations multidisciplinaires et multisectorielles dans les programmes **Centres de recherche** et dans le programme **Soutien aux équipes de recherche** ont été encouragées et financées.	→	→
			Évaluer la pertinence de maintenir l'existence d'un comité d'évaluation appelé à juger des activités de recherche multisectorielles dans le programme Soutien aux équipes de recherche.
3. RECHERCHER UN ÉQUILIBRE OPTIMAL ENTRE LA RECHERCHE ET LA FORMATION AINSI QU'ENTRE LES SECTEURS DE RECHERCHE			
3.1 Assurer le financement équilibré des recherches menées à l'intérieur des quatre secteurs de recherche suivants: - sciences naturelles et génie - sciences humaines et sociales - arts et lettres - sciences biomédicales	Les conditions d'admissibilité permettant à tous les chercheurs, peu importe leur discipline et leur secteur d'appartenance, de présenter des demandes d'aide financière au Fonds FCAR ont été maintenues.	→	→

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
3.1 (SUITE)	Une représentativité multisectorielle et institutionnelle au sein des divers comités d'évaluation a été maintenue.	→	→
	L'étude sur la dynamique du comportement des chercheurs oeuvrant en sciences humaines et sociales a été lancée.	Cette étude a été finalisée. Les recommandations retenues par le Conseil d'administration ont été intégrées à la réforme du système d'évaluation.	
			Procéder à l'évaluation de la politique relative au financement du secteur des arts et des lettres au Fonds FCAR.
4. CONCENTRER LES RESSOURCES SUR LES EXCELLENTS CHERCHEURS ET LES EXCELLENTS ÉTUDIANTS			
4.1 Créer des masses critiques de chercheurs et d'étudiants de grande qualité.	Les candidats jugés les plus méritants dans les divers programmes d'aide financière du Fonds FCAR ont été financés.	→	→
	La subvention moyenne accordée dans les programmes d'aide financière a été maintenue à un niveau acceptable.	→	→

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
4.1 (SUITE)	De hauts standards de qualité au niveau de l'application des critères et des indicateurs d'évaluation dans tous les programmes d'aide financière ont été maintenus.	→	→
	Des exigences rigoureuses dans la sélection des membres des comités d'évaluation ont été maintenues.	→	→
	Des spécialistes externes provenant de l'extérieur du Québec ont été consultés.	→	→
4.2 *Favoriser la création et la consolidation d'un bassin suffisamment large de chercheurs et d'étudiants de qualité.*	Le taux de succès dans les programmes **Soutien aux équipes de recherche** et **Centres de recherche** a été maintenu.	→	→
	L'intégration et le financement des nouvelles demandes dans les programmes d'aide financière ont été facilités.	→	→
		Une analyse pour connaître le taux de couverture des chercheurs québécois subventionnés par le Fonds FCAR a été entreprise.	**Finaliser cette analyse.**
		Une étude ayant pour but de dresser un tableau des thèmes de recherche financés par le Fonds FCAR	**Finaliser cette étude.**

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
5. MAINTENIR L'AVANTAGE COMPÉTITIF DES CHERCHEURS QUÉBÉCOIS EN STIMULANT DES LIENS PRODUCTIFS			
5.1 Créer des collaborations avec d'autres organismes subventionnaires.	Les comités conjoints FCAR-CRSNG et CRSH ont été maintenus dans le but principal de demeurer complémentaires et d'élaborer des stratégies communes auprès de la communauté scientifique, comme par exemple la création d'un seul curriculum vitae.	→	→
5.2 Développer des collaborations avec d'autres organismes québécois.		L'entente FCAR-FRSQ pour l'évaluation des boursiers dans le domaine de la santé s'est concrétisée par la mise sur pied notamment d'un guichet unique.	Initier la création d'une table de concertation regroupant des organismes subventionnaires québécois afin de mener des actions complémentaires sur des thèmes d'intérêts communs et d'effectuer des actions conjointes sur des sujets jugés prioritaires (FRSQ, CQRS, CORPAQ, Conseil de la science et de la technologie, Conseil supérieur de l'éducation et CREPUQ).
5.3 Favoriser les collaborations entre chercheurs québécois et étrangers.	L'étude prospective sur les liens productifs en recherche a été menée afin de mieux connaître l'étendue des collaborations entretenues par les chercheurs québécois.	Finaliser cette étude.	Apporter si nécessaire les ajustements aux divers programmes d'aide financière dans le but de faciliter davantage les collaborations entre chercheurs québécois et étrangers.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
5.3 (SUITE)	L'action concertée avec le MAI a été lancée dans le but d'accorder une aide financière aux étudiants dans le domaine de la coopération scientifique internationale.	L'action concertée avec le MAI a été poursuivie. Les résultats de l'action concertée avec le MAI ont été évalués.	**Poursuivre l'action concertée avec le MAI.**
5.4 Mener des activités ponctuelles permettant d'accroître la concertation entre tous les intervenants du système de recherche préoccupés par son développement.	Un colloque a été tenu dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS dont le thème s'intitulait: Pour la recherche et la formation de demain. Bon nombre des remarques formulées dans le cadre de ce colloque ont permis à l'organisme de mieux préciser ses orientations de la planification triennale 1994-1997. Les actions concertées suivantes ont été implantées: L'Action concertée de soutien à la recherche en sécurité routière. L'Action concertée FCAR-CRIQ. L'Action concertée sur la valorisation de la biomasse.	→ → →	→ →

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
5.4 (SUITE)	L'Action concertée sur les méthodes mathématiques pour la synthèse de systèmes informatiques.	→	→
	L'Action concertée sur la prévention des accidents du travail.	→	
	L'Action concertée de soutien à la coopération scientifique internationale.	→	
	L'Action concertée sur l'efficacité énergétique.	→	→
		L'Action concertée de soutien à la recherche en aquiculture continentale.	→
		L'Action concertée de soutien à la recherche dans le secteur des industries de la langue.	→
		L'Action concertée sur la conciliation du travail et des responsabilités familiales.	→
			L'Action concertée sur la relève agricole.
5.5 Soutenir et promouvoir la diffusion des connaissances scientifiques en langue française.	Le programme des **Revues de recherche et de transfert des connaissances** a été maintenu.	→	→
	L'évaluation du programme des **Revues de recherche et de transfert des connaissances** a été amorcée.	Cette évaluation a été finalisée.	Rendre opérationnelle les recommandations résultant de l'évaluation de ce programme.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
6. PRENDRE DES MESURES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET D'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE			
6.1 Doter l'organisme de règles régissant l'éthique et l'intégrité des activités de recherche.	Des analyses en vue d'élaborer une politique en matière d'éthique et d'intégrité en recherche ont été entreprises. Une politique officielle en matière d'éthique et d'intégrité en recherche a été adoptée.	Implantation de la politique. Un colloque regroupant les organismes subventionnaires québécois et l'ACFAS sur l'éthique et l'intégrité en recherche a été tenu.	**Assurer le suivi de la politique et l'ajuster si nécessaire.**
6.2 Prendre des mesures pour s'assurer que les subventions octroyées sont dépensées conformément aux règlements de l'organisme.	Une vérification et un suivi des rapports financiers présentés par les chercheurs ont été assurés.	→ Des visites ont été effectuées auprès de certains établissements universitaires pour vérifier si ceux-ci respectent les règlements de l'organisme.	→ **Généraliser cette formule à l'ensemble des institutions du réseau universitaire québécois.**
7. OPTIMISER LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DE L'ORGANISME			
7.1 Réduire les coûts de gestion des opérations d'évaluation.	Le nombre de réunions des divers comités d'évaluation à l'oeuvre dans les différents programmes d'aide financière de l'organisme a diminué.	→	→

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
7.1 (SUITE)	Le nombre de membres de comités d'évaluation dans le programme **Soutien aux équipes de recherche** a diminué.	→	→ Diminuer le nombre de comités d'évaluation dans le programme **Soutien aux équipes de recherche.**
		Les modalités des rencontres des comités visiteurs dans le programme **Centres de recherche** ont été modifiées.	→
		Les procédures d'évaluation dans le programme des **Bourses** ont été modifiées.	→
	Une analyse des coûts de gestion par programme a été effectuée.	→	→
	Un concours pour les revues scientifiques aux trois ans a été implanté.	→	→
7.2 S'interroger sur la pertinence d'apporter ou non des modifications au système d'évaluation.		L'ensemble des mécanismes, des procédures et des modalités d'évaluation en vigueur dans tous les programmes d'aide financière ont été analysés.	Implanter la réforme du système d'évaluation en regroupant notamment sous une même structure les programmes d'aide financière dont les objectifs se rejoignent.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS		
	RÉALISÉS POUR 1993-1994	RÉALISÉS POUR 1994-1995	À RÉALISER POUR 1995-1996
7.3 Faire bénéficier d'autres intervenants en recherche de l'expertise de l'organisme en matière d'évaluation scientifique.		Un projet visant à optimiser la banque d'experts du Fonds FCAR en utilisant un système de repérage par mots-clés a été développé. Projet PASCAL (FCAR-INRS)	Poursuivre le projet visant l'utilisation de mots-clés pour le repérage des spécialistes dans la banque d'experts du Fonds FCAR. Projet PASCAL (FCAR-INRS)